
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DES BOUCHOUX

DU 15 SEPTEMBRE 2023

A 19 H 00

Accueil du GAEC de la Ferme du Chapeau Vert : Bail rural environnemental

Non présents car ils ont rencontré la commission AFET mardi 12 septembre et doivent se revoir le lundi 18 septembre 2023.

19 H 30 Conseil Municipal

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2023

Délégation au Maire : concession cimetière

Information Virements de Crédits : budget principal

- Invendus vente de gré à gré du 22 juin 2023
- Expérimentation scolytes : modification de la délibération n° 2023/056
- CCHJSC : Charte de gouvernance PLUi
- Voirie :
 - * prestataire pour l'entretien de la voirie
 - * suivi du travail avec l'expert foncier
- Rapport annuel 2022 SYDOM
- RPQS 2022 Syndicat des Eaux du Haut-Jura Sud

Questions diverses :

- Point sur les commissions
- Balisage raquettes
- Articles Echo des Couloirs

Informations diverses

Présents : Anne Michamblé – Philippe Hernandez – Benoit Collin – Sylvain Dionnet – Isabelle Heurtier – Jérôme Grenard – Jean Marc Henrotte – Karine Prost Jantet – Michael Poncet - Pascale Lombard

Secrétaire de séance : Pascale LOMBARD

Excusés : Claude PERRIER CORNET avec pouvoir à Sylvain DIONNET

Ouverture de la séance à 19 h 14

Approbation du procès-verbal du 28 juillet 2023

Vote pour : 10 + 1 abstention de Benoit Collin qui était absent le 28 juillet

Délégation au maire : concession cimetière

Une concession a été attribuée à M. Jeantet Frédéric pour une durée de 30 ans.

Information virements de crédits : budget principal

200 € pour abonder le compte 739118 pris sur le compte 6068

1- Invendus vente de gré à gré du 22 juin 2023

Il reste le lot 19 de 110 m³, Félix Messein a fait une proposition à Jean-Luc Depraz, agent ONF, pour acheter le lot de cette parcelle.

3 possibilités :

1. Accepter la proposition de La Scie Coupe à 16 euros le m³ HT (la commission proposait 18 euros HT)
2. remettre le lot de gré à gré l'année prochaine
3. mettre à dispo d'un professionnel au bord de route pour 55 euro le m³, qui sera vendu à des particuliers comme bois de chauffage.

Le Conseil Municipal doit décider s'il accepte la proposition de La Scie Coupe ou la remettre à la vente l'année prochaine.

Le Conseil Municipal décide de proposer à la Scie Coupe le lot 19 à 18 euros HT.

Si la proposition n'est pas acceptée, le Conseil Municipal remettra le lot 19 à la vente.

Pour : 10 + 1 pouvoir (CPC)

2- Expérimentation scolytes : modification de la délibération n° 2023/056

Une groupe de travail a été mis en place pour discuter de l'expérimentation sur les scolytes. Une délibération avait été prise et il apparaît qu'une phrase n'est pas très claire pour ceux qui ont travaillé dans ce groupe et a pu être entendue de manière différente de ce que l'on pensait.

Le maire a présenté ses excuses pour le manque de clarté et le Conseil Municipal va la reformuler pour qu'elle soit conforme à ce que les gens ont voté.

Discussion sur le sujet. Le mot « rigueur » dérange certaines personnes car cela peut sembler remettre en cause le travail du garde forestier.

IH nous fait remarquer que s'il y a une erreur de la formulation on peut la modifier mais si cela doit changer le vote de la délibération cela veut dire qu'il faut annuler la délibération et recommencer.

Proposition de la commission : arrêter la phrase à « 2024 » et d'enlever la partie « avec plus de rigueur... » qui a été mal interprétée.

Ce qui a eu pour conséquence à la COPIL du 1^{er} septembre que la commune de Choux et de la Pesse ont demandé si la commune des Bouchoux revenait sur sa décision ou s'ils continuaient ensemble pour les 40 m³.

Le conseil municipal décide d'enlever la phrase qui fait polémique.

Le maire propose la délibération rectificative à la délibération n° 2023-056 .

Rectification de la phrase :

Nouvelle phrase : « acte de ne pas abandonner l'expérimentation mais de retravailler pour le reconduire, sous réserve d'accord des 3 communes, en 2024, en prenant en compte les variables de l'expérimentation et ses résultats. »

Pour : 7 – Abstentions : 4 (Sylvain Dionnet – Claude Perrier-Cornet – Jean-Marc Henrotte – Pascale LOMBARD)

3. CCHJSC : charte de gouvernance PLUI

Dossier très important pour la commune et le territoire.

La Communauté de Communes du HJ a la compétence PLU et la loi demande de ré écrire le PLUI ; ce travail a été lancé il y a plus d'un an ; les appels d'offres ont été passés, les bureaux d'études ont été choisis, la phase de rédaction va bientôt démarrer.

Un travail de minimum de 3 ans est engagé. Un comité de pilotage va regrouper tous les maires et être élargi avec un conseiller municipal par commune.

Il va falloir avoir un oeil vigilant sur les petites communes pour ne pas laisser faire n'importe quoi et préserver le territoire (22 communes).

Il faut un délégué qui va participer régulièrement aux réunions du COPIL, avec le maire.

Il faut valider la charte de gouvernance du PLUI et remplacer Benoit Collin (Délibération 2023-049).

Le Conseil municipal décide d'approuver les modalités de concertation définies au sein de la Charte de Gouvernance et de respecter les objectifs poursuivis par cette charte., à l'unanimité des présents et pouvoir.

Le conseil désigne Jean-Marc HENROTTE.comme représentant la commune des Bouchoux associé au maire à la place de M. Collin.

Délibérations pour la charte de gouvernance et la désignation du référent :

Pour : 10 + 1 pouvoir (CPC)

4. Voirie

a) Prestataire pour l'entretien de la voirie :

L'idée est d'avoir un prestataire qui soit réactif en cas de besoin pour la réfection de la voirie de la commune, afin que celle-ci ne se dégrade pas d'avantage car actuellement il y a beaucoup de travaux à réaliser.

Mickaël Poncet a discuté avec Vivien Blanc qui est à 12 € TTC du m².

Ce que souhaite Vivien Blanc est un engagement de la commune sur 3 ans afin de pouvoir assurer son investissement.

Une convention va être écrite et signée avec Vivien Blanc pour, qu'à partir de 2024, il puisse commencer à investir et aussi de travailler avec lui la mise en place de cette convention.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe dans l'attente d'un comparatif pour faire le meilleur choix.

La convention devra être prête pour le conseil municipal d'octobre.

b) Suivi du travail avec l'expert foncier :

La commission ouverte travaille sur les différents chemins de la commune, il faut déterminer lesquels seront déclassés ou reclassés.

La commission a besoin d'avoir un accord de principe du Conseil Municipal pour continuer à travailler sur la modification du statut des chemins et travailler sur un cahier des charges qui sera proposé au Conseil Municipal.

Ce cahier des charges sera discuté au conseil municipal avant de modifier quoi que se soit concernant ces différents chemins.

SD demande qu'au préalable soit fait un état des lieux, taxe foncière payée ? chemin référencé et disparu ? etc.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour continuer à travailler sur les différents chemins de la commune et la commission voirie travaillera et proposera un cahier des charges au conseil municipal.

Pour 10 + 1 pouvoir (CPC)

5. Rapport annuel 2022 SYDOM

Le rapport est présenté au conseil municipal et consultable en mairie.

6. RPQS 2022 Syndicat des Eaux du Haut Jura Sud

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service a été envoyé à chaque conseiller.

Un gros travail est fait pour la mise en service des forages sachant qu'il va y en avoir un 5^{ème}.
Le préfet est en train de signer les accords pour l'exploitation de ces forages.

En effet, le lac de l'Ebouteilleux se referme. Le SEHJS en a la responsabilité et a fait de gros travaux que Suez ne voulait pas faire (changment de filtres) => le tarif de l'eau a augmenté en moyenne de 3,5%

Questions diverses :

- ⇒ **Voirie** : Karine Jeantet Prost a contacté les entreprises concernant les chemins de l'Enversy et de Taillat pour qu'ils entreprennent les travaux prévus avant la fin de l'année 2023.
- ⇒ **Assainissement** : Sylvain Dionnet a passé une journée avec le SIDEC ; des projets ont été présentés. Il y avait beaucoup d'idées intéressantes.
Ils se sont engagés pour le 20 octobre. Un appel d'offre sera lancé début novembre pour choisir les entreprises avant Noël.
- ⇒ **AFET** : Ils ont reçu Maud et Patrick du GAEC « La ferme du Chapeau Vert » concernant le bail environnemental que le conseil avait voté par délibération 2023-044 (proposition pour signer le bail).

Un bail environnemental doit s'appliquer à chaque location communale.

Après discussion, il s'avère que Maud et Patrick ont des questions concernant des points juridiques. Il est décidé de se rendre sur place, le 18 septembre, pour lever les interrogations concernant ces points.

- ⇒ **Courrier reçu** :
Mélodie Jacquemin demande l'autorisation de stocker du foin à la crochère cet hiver.
A ce jour, elle n'est pas notre locataire. Pour l'instant, ce qui est prévu dans les baux environnementaux, c'est qu'il n'y ait pas d'animaux sur la période hivernale. Par conséquence elle ne pourra pas stocker son foin.
- ⇒ **Bâtiment** : Benoit Collin et Jean Marc Henrotte ont listé les travaux à faire pour le logement n° 1 sous la poste. Ils présenteront les devis et le plan de financement de rénovation pour cet appartement au prochain conseil municipal.
- ⇒ **Balisage raquettes** :

Reporté au prochain conseil municipal

⇒ **L'Echo des couloirs :**

Isabelle souhaite que les articles soient prêts dernier délai le 10 décembre 2023.

⇒ **Informations diverses**

Elections sénatoriales du 24 septembre 2023. Rappel : Isabelle Heurtier, déléguée titulaire, ira voter pour ces élections à Lons-Le-Saunier.

⇒ **Commission finances** : le mardi 10 octobre à 18 h 30.

⇒ **Atelier transformation** : Un courrier officiel de la sous-préfète demande au maire le retrait du permis de construire sous prétexte que la construction n'est pas conforme au PLU, malgré un avis favorable.

Raison : Les animaux seront abattus dans un abattoir et donc ne seront pas locaux.

Une réponse va être adressée à la sous-préfète pour exposer ce qui a été fait dans les normes réglementaires. Une réunion va être organisée avec les producteurs et le service de la CCHJSC le vendredi 29 septembre 2023.

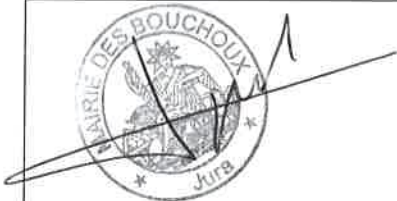

⇒ **Mail reçu** d'une randonneuse qui s'inquiète de la présence de la plante vergerette sur la commune. Elle pense que c'est une espèce nuisible. Anne Michamblé va se renseigner auprès du conservatoire des sites de Franche Comté.

⇒ La secrétaire de mairie sera absente du 20 au 22 septembre 2023.

⇒ Date pour réunion pour les écoles le 26 ou le 28 septembre 2023.

Prochain conseil : le 20 octobre 2023 à 19 h 00

La séance est levée à 10 h 00

Le Maire Jérôme GRENARD	La secrétaire Pascale LOMBARD
	

Procès-verbal approuvé le 20 octobre 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
de la séance du Conseil Municipal
du Vendredi 15 Septembre 2023

Numéro	Libellé	Résumé	Vote
2023-057	La Scie Coupe : proposition achat feuillus parcelle 19	Le Conseil Municipal décide la vente des feuillus de la parcelle 19 à la Scie Coupe au prix de 18 € HT le m3. Le Conseil décide, en cas de refus de la Scie Coupe de l'achat des feuillus au prix de 18 € HT le m3, de remettre le lot de la parcelle 19 en vente de gré à gré en 2024.	11 voix pour dont 1 pouvoir
2023-058	Expérimentation scolytes : délibération rectificative à la délibération n° 2023-056	Le Conseil Municipal décide de rectifier la phrase comme suit : « acte de ne pas abandonner l'expérimentation mais de retravailler pour le reconduire, sous réserve d'accord des 3 communes, en 2024, en prenant en compte les variables de l'expérimentation et ses résultats. »	7 voix pour et 4 abstentions dont 1 pouvoir
2023-059	PLUI ; Charte de gouvernance à l'élaboration du projet de PLUI HJSC	Le Conseil Municipal décide d'approuver les modalités de collaboration définies au sein de la Charte de Gouvernance et de respecter les objectifs poursuivis par cette charte et autorise le maire de la commune à signer la présente charte	11 voix pour dont 1 pouvoir
2023-060	PLUI : désignation de 2 référents	Le Conseil Municipal désigne M. Jérôme GRENARD, Maire, et M. Jean Marc HENROTTE en remplacement de M. Benoit COLLIN, comme référents pour le COPIL dans le cadre de l'élaboration du PLUI.	11 voix pour dont 1 pouvoir